ufolep

TOUS LES SPORTS AUTREMENT

VENDEE

SPORTS MECANIQUES AUTO 2018

Cher(e) ami(e)s pilotes et commissaires,

Nous sommes à l'aube d'une nouvelle saison qui sera compliquée pour notre discipline. En effet, les nouveaux textes concernant l'organisation de nos épreuves et la mise en application des RTS de la fédération délégataire (FFSA) font que le doute plane sur l'organisation de nos épreuves. Aussi bien nos instances Nationales, Départementales que vos clubs s'emploient pour gérer au mieux la situation.
Malgré cela nous vous demandons de rester mobilisés, il en va de la survie de notre discipline. C'est l'occasion de vous mobiliser encore plus auprès de vos clubs en donnant un peu de votre temps pour aider à la mise aux normes des circuits.
C'est en restant mobilisés et unis que nous gagnerons cette épreuve.

Comme traditionnellement vous trouverez dans ce livret les différentes informations nécessaires au bon déroulement de votre saison sportive :
-Les coordonnées de chaque club
-Les coordonnées du correspondant de chaque club
-Le calendrier du championnat de Vendée 2018
-Le règlement particulier du championnat de Vendée UFOLEP 2018
Pour le bon déroulement de votre saison, merci de bien lire ces informations.

L'ensemble de la commission départementale Auto se joint à moi pour vous souhaiter une excellente saison sportive dans un esprit cher à notre fédération.

Franck Chauvet
Responsable de la commission sports mécaniques auto UFOLEP Vendée

Dialoguez directement avec des membres de la commission départementale poursuite sur terre UFOLEP Vendée : auto.ufolep85@gmail.com

PARTENAIRE DE LA VIE SPORTIVE
Crédit Mutuel OCEAN
www.cmocean.fr

RETROUVEZ LES COORDONNEES DES CLUBS ET LES CALENDRIERS DE TOUTE LA REGION SUR LE SITE : www.cr.ufolep.org/paysdelaloire

CODE DU SPORTIF

Etre sportif, c'est s'engager à :

Connaître les règles du jeu et s'y conformer ;

Respecter les décisions de l'arbitre ;

Respecter les adversaires, partenaires et officiels ;

Refuser toute forme de violence et de tricherie ;

Etre maître de soi en toutes circonstances ;

Etre loyal dans le sport et dans la vie ;

Etre exemplaire, généreux et tolérant

REGLEMENT PARTICULIER CHAMPIONNAT POURSUITE SUR TERRE 2018

ufolep TOUS LES SPORTS AUTREMENT VENDEE

ARTICLE 1 : ELIGIBILITE

Le championnat de VENDEE de poursuite sur terre est ouvert aux pilotes titulaires du permis de conduire et d'une licence R6 UFOLEP valable pour l'année en cours.
Rappel : Un pilote ayant une suspension de permis de conduire ne pourra pas participer à une épreuve.

ARTICLE 2 : VOITURES ADMISES

Les véhicules admis devront être conformes au règlement technique national de poursuite sur terre.
Les catégories seront :

- T1	Tourisme 0 à 1200 cm3	- T2	Tourisme 1201 à 1400 cm3
- T3	Tourisme 1401 à 1700 cm3	- T4	Tourisme 1701 à 2000 cm3
- P1	Prototype 0 à 1700 cm3	- P2	Prototype 1701 à 2000 cm3
- P3	Prototype 0 à 2000 cm3		
- M2	Monoplace 0 à 2000 cm3		

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT VERIFICATION

La commission départementale auto se réserve le droit de refuser un engagement.
Pour une épreuve se déroulant sur une journée, le nombre d'engagés ne pourra être supérieur à **180 avec un maximum de 45 pilotes par catégories.**
Tout véhicule participant au championnat de Vendée devra avoir sur sa fiche pilote la vignette en cours de validité (**19 €**).
Le prix de l'engagement est fixé à **20 €** par épreuve.
Chaque pilote devra s'inscrire via le site www.espace-competition.com . Les inscriptions seront ouvertes 1 mois avant l'épreuve et clôturées 8 jours avant l'épreuve.
Tout pilote souhaitant se désister pour une épreuve, devra le faire par mail avant 20h00 le Mercredi précédent ladite épreuve. Dans ce cas là le pilote sera remboursé de 18,80 € (1.2 € étant conservés par Espace Compétition pour les frais bancaires et les frais de gestion).

En cas de non présence du pilote engagé, l'engagement ne sera pas remboursé.
Un même véhicule ne pourra pas être utilisé dans 2 catégories différentes sur une même épreuve.
Chaque véhicule devra être équipé d'un transpondeur CHRONELEC spécifique à l'UFOLEP.
Les passeports et contrôles techniques complets du véhicule pourront être faits exceptionnellement le samedi précédent la première course du championnat de VENDEE. Pour les autres courses, un passeport (et par conséquent un contrôle complet du véhicule) pourra être fait mais le pilote concerné ne pourra pas courir ce week-end.
Le contrôle technique des véhicules doit se faire en présence du pilote en tenue de course et avec son casque.
Le pilote s'engage à présenter lors du contrôle technique de chaque épreuve, un véhicule d'aspect convenable. Si toutefois le Directeur de course juge l'aspect d'un véhicule pas convenable il pourra le notifier sur le passeport technique et dans ce cas le pilote devra faire le nécessaire pour pouvoir participer à la course suivante.

ARTICLE 4 : HORAIRES

	Epreuve de jour	**Epreuve en Nocturne**
Contrôle administratif :	Samedi de 16h00 à 19h00 Dimanche de 7h45 à 8h30	de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 14h30
Contrôle technique :	Samedi de 16h00 à 19h00 Dimanche de 7h00 à 8h00	de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 14h30
Briefing *(présence OBLIGATOIRE)*	Dimanche à 8h30	14h30
Essais :	à partir de 8h45	à partir de 15h

ARTICLE 5 : DEROULEMENT D'UNE EPREUVE

Nous prenons un exemple pour une catégorie de 30 engagés.
L'ordre de passage pour les essais chronométrés sera établi par tirage au sort.
Le classement des essais est établi au meilleur tour chrono et nous donne un classement de E1, E2 à E30.
Les grilles de la 1ère manche seront :

Série A	Série B
E1 E3 E5	E2 E4 E6
E7 E9	E8 E10
E11 E13 E15	E12 E14 E16
E17 E19	E18 E20
E21 E23 E25	E22 E24 E26
E27 E29	E28 E30

Les premiers de chaque série marquent 1 Pt, les seconds 2 Pts, les quinzièmes 15 Pts, les non partants 16 Pts.
A la fin de la 1ère manche un classement de l'ensemble des pilotes est réalisé en fonction de l'arrivée de chaque série de la 1ère manche et du classement des essais (1S1, 2S1, 3S1, 4S1…).
Les grilles pour la 2ème manche seront :

Série C	Série D
1S1 3S1 5S1	2S1 4S1 6S1
7S1 9S1	8S1 10S1
11S1 13S1 15S1	12S1 14S1 16S1
17S1 19S1	18S1 20S1
21S1 23S1 25S1	22S1 24S1 26S1
27S1 29S1	28S1 30S1

Les premiers de chaque série marquent 1 Pt, les seconds 2 Pts, les quinzièmes 15 Pts, les non partants 16 Pts.
A la fin de la 2ème manche un classement de l'ensemble des pilotes est réalisé en fonction de l'arrivée de chaque série de la 2ème manche et du classement des essais.
Avant la 3ème manche un classement est établi en additionnant, pour chaque pilote, les points des 2 premières manches (en cas d'égalité de points les pilotes sont départagés par le temps des essais).
Les 15 premiers de ce classement sont qualifiés en finale A. Les 15 suivants sont qualifiés en finale B. Les 15 derniers sont qualifiés en finale C.

Le classement final de la journée sera établi en additionnant pour chaque pilote les points marqués lors des 3 manches (en cas d'égalité de points les pilotes sont départagés par l'ordre d'arrivée de la 3ème manche).
Pour être classé un pilote devra prendre au minimum le départ des essais.

ARTICLE 6 : POINTS POUR LE CHAMPIONNAT

Une attribution de points sera faite à chaque épreuve en fonction du classement final avec la répartition suivante :

- 1er :	60 Pts	- 10ème :	36 Pts	- 19ème :	27 Pts	- 28ème :	18 Pts	- 37ème :	9 Pts
- 2ème :	54 Pts	- 11ème :	35 Pts	- 20ème :	26 Pts	- 29ème :	17 Pts	- 38ème :	8 Pts
- 3ème :	49 Pts	- 12ème :	34 Pts	- 21ème :	25 Pts	- 30ème :	16 Pts	- 39ème :	7 Pts
- 4ème :	45 Pts	- 13ème :	33 Pts	- 22ème :	24 Pts	- 31ème :	15 Pts	- 40ème :	6 Pts
- 5ème :	42 Pts	- 14ème :	32 Pts	- 23ème :	23 Pts	- 32ème :	14 Pts	- 41ème :	5 Pts
- 6ème :	40 Pts	- 15ème :	31 Pts	- 24ème :	22 Pts	- 33ème :	13 Pts	- 42ème :	4 Pts
- 7ème :	39 Pts	- 16ème :	30 Pts	- 25ème :	21 Pts	- 34ème :	12 Pts	- 43ème :	3 Pts
- 8ème :	38 Pts	- 17ème :	29 Pts	- 26ème :	20 Pts	- 35ème :	11 Pts	- 44ème :	2 Pts
- 9ème :	37 Pts	- 18ème :	28 Pts	- 27ème :	19 Pts	- 36ème :	10 Pts	- 45ème :	1 Pts

ARTICLE 7 : CLASSEMENT POUR LE CHAMPIONNAT

Pour l'attribution des titres, il sera additionné l'ensemble des résultats obtenus. Si le nombre d'épreuves est compris entre 10 et 12, seront soustraits les 2 plus mauvais résultats.
L'absence d'un pilote à une épreuve est considérée comme un résultat à 0.
Un concurrent ne peut pas cumuler les points acquis dans deux catégories différentes.
Dans le cas où le pilote est mis hors course ou exclu pour un motif sérieux, le directeur de course pourra proposer à la commission départementale de compter le résultat de cette épreuve comme un résultat nul dans le décompte de ses points (exemple : si les 6 meilleurs résultats doivent être retenus, le concurrent sanctionné marquera ses 5 meilleurs résultats plus un résultat avec 0 point).
Pour être classé dans le championnat de VENDEE il faut participer à 2/3 (arrondi au supérieur) des courses.

Si une épreuve est annulée le jour de la course, les pilotes ayant passé le contrôle administratif se verront attribuer 30 points pour le compte du championnat (de même si la course est arrêtée après les chronos).

Si une course est annulée en cours de journée :

- Si 1 manche a été courue : les points sont comptés à 50%
- Si 2 manches sont courues : la totalité des points est accordée

ARTICLE 8 : COMPORTEMENT DU PILOTE

Chaque pilote est responsable de ses accompagnateurs et devra répondre de ses actes.
Il est rappelé que des contrôles d'alcoolémie pourront être effectués en conformité avec le règlement sportif national.
Les pilotes et officiels doivent se montrer respectueux les uns envers les autres et également envers toutes personnes présentes sur la manifestation.

ARTICLE 9 : RECLAMATION

Toute réclamation doit être écrite et se faire auprès du directeur de course, elle doit être accompagnée d'un chèque d'un montant de 85 €. Cette somme ne sera remboursée que si le bien-fondé de la réclamation a été reconnu.
Les réclamations pour fait de course devront être présentées le jour de la course et au plus tard 15 minutes après l'arrivée de la manche concernée.
Concernant les réclamations techniques cf. article 18 du règlement sportif UFOLEP (voir site UFOLEP national : www.ufolep.org).
Le droit de réclamation n'appartient qu'aux concurrents, toutefois les officiels peuvent toujours agir d'office, même dans le cas où ils ne sont pas saisis d'une réclamation.

Le jury sera composé du :

Directeur de course	Représentant des pilotes
Président du club organisateur	Responsable du pointage
Responsable technique	Représentant de l'UFOLEP
1 membre de la Com. Deptale	1 membre de la CNS

Ce jury sera convoqué à la demande du directeur de course si celui-ci ne peut se prononcer sur un fait de course.

ARTICLE 10 : QUALIFICATION NATIONALE

La qualification pour le championnat National se fera de la manière suivante :

Pour le 15 Juin expédition à la C.N. de la liste des passeports distribués
Pour le 1 Juillet la C.N. adressera le quota de pilotes qualifiés par catégories
Arrêt du classement du championnat le 14 Juillet
Le 17 Juillet expédition de la liste nominative des pilotes désirant se rendre au championnat de France avec le classement du championnat arrêté au 14 Juillet.

Il sera attribué 20 points de bonus (par course) aux pilotes qui participeront aux épreuves (départ des essais minimum) après le 15 juillet de chaque année (date d'arrêt des qualifications pour le National). Ces points seront attribués aux pilotes pour les qualifications à la finale Nationale de l'année suivante.
Pour information : ces points serviront uniquement pour les qualifications, et ne compteront pas pour le championnat départemental.

ARTICLE 11 : JOURNEE DU CONTROLE TECHNIQUE

Les pilotes présentant leur licence et leur permis (possibilité de se présenter avec une photocopie du permis de conduire), présents au contrôle technique auront **un bonus de 30 Pts** pour le championnat **De plus,** en fonction de l'état du véhicule, il se verra attribuer :

- 30 points si véhicule en bon état
- 20 points si véhicule présentant de 2 à 3 éléments abîmés
- 10 points si plus de 3 éléments abimés
- 0 point si véhicule non présenté

LE REGLEMENT SPORTIF « POURSUITE SUR TERRE ET KART CROSS » UFOLEP NATIONAL
FAIT REFERENCE POUR TOUS POINTS DE REGLEMENT

JE SUIS SPORTIF
JE PRATIQUE DANS LA NATURE

- Je ne jette rien dans la nature, j'utilise les poubelles et je trie mes déchets
- Je ne ramasse et ne cueille aucune fleur, je les préfère dans le milieu naturel
- Je ne sors pas des sentiers identifiés (terrain sports mécaniques, circuit VTT ou cyclosport, sentier de randonnée …)
- Je stationne ma voiture sur un emplacement réservé à cet usage
- Je privilégie le covoiturage pour me rendre sur les lieux de pratique sportive

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT
VENDEE

Le Comité Départemental UFOLEP Vendée s'est engagé dans une charte de respect des principes du développement durable en partenariat avec

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Drapeaux Circuit Tout-Terrain

	Présenté depuis une voiture officielle avant le départ de toute partie d'une épreuve. Début des essais. Départ de la course : présenté depuis la ligne de départ en levant le drapeau
	Signal de fin de séances d'essais chronométrés et/ou de manches. Il est présenté AGITE sur la ligne d'arrivée. Présenté depuis une voiture officielle après la fin de toute ou partie d'épreuve
	Présenté **AGITE** Depuis la ligne de départ pour stopper une séance d'essais ou une manche en cas : - D'accident lorsque l'intégrité du pilote est en cause - D'obstruction de la piste - D'erreur sur la procédure de départ par les officiels Est délégué dans les postes de commissaires, il ne peut être présenté que sur ordre de la D.C. Tout dépassement est interdit Doit être présenté jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de voiture tournant sur la piste **Essais/courses** : les voitures réduisent immédiatement leur vitesse et se dirigent lentement vers le lieu indiqué par les commissaires
	Présenté **FIXE** : Informe le pilote concerné que sa voiture a des ennuis mécaniques susceptibles de constituer un danger pour lui-même ou pour les autres pilotes et qu'il doit s'arrêter à son stand au prochain passage
	Présenté **FIXE** durant 1 tour : Il constitue un avertissement indiquant au pilote concerné qu'il a été signalé pour conduite soumise à investigations
	Présenté **FIXE** durant 3 tours maximum : Informe le pilote concerné qu'il doit s'arrêter rapidement à l'endroit désigné lors du briefing Pas de présentation de ce drapeau lors des finales
	Présenté **AGITE** : Essais : céder le passage à une voiture plus rapide qui s'apprête à vous doubler Course : Vous allez être doublé par une voiture ayant au moins un tour d'avance, laissez la passer
	Présenté **FIXE** au poste commissaire durant 1 tour. Pour avertir les concurrents d'une détérioration de l'adhérence **UNIQUEMENT** sur les parties revêtues des circuits terre.
	Présenté **AGITE** au poste de commissaire il sera utilisé pour indiquer au pilote qu'il y a un véhicule beaucoup plus lent sur la portion de piste contrôlée par le poste de signalisation Présenté **FIXE** au poste de commissaire : demande d'assistance médicale
	Présenté **AGITE** au poste commissaire **Un drapeau** : Réduisez votre vitesse, ne doublez pas. Soyez prêt à changer de direction. Il y a un danger sur le bord ou sur une partie de la piste. Présenté 2 tours consécutifs avant l'endroit dangereux aux concurrents pour signaler un obstacle n'ayant pu être retiré Présenté **FIXE** :en fin de série (essais, manches, finale) pour dépannage, le véhicule est roulant
	Deux drapeaux : Réduisez votre vitesse, ne doublez pas. Soyez prêt à modifier votre direction ou à vous arrêter. Un incident s'est produit sur la trajectoire de la course. Dans les 2 cas tout dépassement est formellement interdit avant que les pilotes n'aient complètement le lieu de l'incident pour lequel le (ou les) drapeau(x) est (sont) présenté(s) Présenté **FIXE** et **CROISE** en fin de série pour dépannage. Le véhicule n'est pas roulant
	Présenté **AGITE** au poste commissaire Lors de l'ouverture de piste par la voiture officielle avant le départ de toute ou partie d'une épreuve, pour indiquer que tout est OK au poste. **Pas d'utilisation** après un drapeau jaune sauf en endurance

COORDONNEES AUTO 2018

ufolep TOUS LES SPORTS AUTREMENT VENDEE

Des questions ? (ordre général, technique, réglementaire…) :
auto.ufolep85@gmail.com

NOM DU CLUB	NOM	ADRESSE	CP VILLE	N° Téléphone	Mail
Responsable Auto	Franck CHAUVET	27 rue de la Fontaine	85200 ST MICHEL LE CLOUCQ	02 51 69 73 84	vendee.sport.auto@orange.fr
Responsable technique	Patrick GEORGAULT	Le Plessis	85320 ROSNAY	06 87 50 96 04	patrick.georgeault@bbox.fr
Responsable des Officiels	René ROUHAUD	12 rue d'Athènes	85400 LUCON	02 51 56 95 14	rouhaud.rene@wanadoo.fr
Responsable engagements	Johann VIGNERON	14 avenue de la Libération	79320 CHANTELOUP		vigneronjo@aol.com
CAST Chantonnay					
Correspondant club	Elvis PIRON	13 place d'Ardelay	85500 LES HERBIERS	06 24 94 03 50	magalie.elvis@hotmail.fr
Vendée Kart Cross					
Correspondant club	Annie PRAUD	14 rue de la Vitre	85210 ST JEAN DE BEUGNE	02 51 28 88 11	rolandpraud@orange.fr
Vendée Sport Auto		*TEL 06 08 66 07 17 Roland*	*TEL 07 85 10 42 67 Annie*		
Correspondant club	Nathalie COLNEL	27 rue de la Fontaine	85200 ST MICHEL LE CLOUCQ	02 51 69 73 84	vendee.sport.auto@orange.fr
AL Auto Club Vouraisien					
Correspondant club	Emilie TEXIER	17 La Boutinière	85250 ST ANDRE GOULE D'OIE	06 13 65 82 70	texa@orange.fr
Auto Club du Bocage					
Correspondant club	Thomas RAPIN	9 A la Bruneliere	85600 ST HILAIRE DE LOULAY	06 22 35 55 99	rapin.thomas85600@gmail.com
Team Kart Compétition					
Correspondant club	François JOUET	N° 33 La Jaunière	85190 VENANSAULT	02 51 07 32 82	francois.jouet@hotmail.fr
Team Boussay Sport Auto					
Correspondant club	Jérôme PAPIN	7 La Peltière	44190 BOUSSAY	06 61 62 94 32	pajerome@live.fr

ATTENTION CHAMPIONNAT 85 POURSUITE SUR TERRE : inscriptions 20 euros à faire IMPERATIVEMENT par internet

www.espace-competition.com

CALENDRIER AUTO 2018

ufolep TOUS LES SPORTS / AUTREMENT VENDEE

Au vu du contexte actuel, voici les dates à ce jour.
Les actualités concernant les courses seront diffusées sur la page face-book : UFOLEP 85
(seule communication officielle).

Date	Lieu	Dpt	Organisateur	Nature	Nature	Ouv.	Capacitié	Spécificité
7-avr.	La Chataigneraie	85	VSA	1	Contrôle technique			Contrôle techn
20 mai (annulé)	St Philbert du Pont Charrault	85	CAST	1	IR	IR	1-2-3-4	CHD
17 juin (reporté au 02/09/2018)	St Hilaire le Vouhis	85	ALACV	1	IR	IR	1-2-3-4	CHD
24 juin (annulé)	St Hilaire de Loulay	85	ACB	1	IR	IR	1-2-3-4	CHD
15 juillet (annulé)	St Philbert du Pont Charrault	85	CAST	1	IR	IR	1-2-3-4	CHD
28 juillet (annulé)	St Hilaire de Loulay	85	ACB	1	IR	IR	1-2-3-4	CHD
11 aout (nocturne)	St Hilaire le Vouhis	85	ALACV	1	IR	IR	1-2-3-4	CHD
19 aout	St Hilaire le Vouhis	85	VKC	2		IR		
25/26 aout	Melleran (79)							Championnat National
02 sept. (annulé)	Thorigny	85	VSA	1	IR	IR	1-2-3-4	CHD
15/16 sept.	Jumelles (49)	49	AC Jumelles	1	IR	RE		Finale Régionale

NATURE : 1: Poursuite sur Terre 2 : Kart Cross 3:
OUVERTURE : RE : Régional IR = Interrégional ; N = National
CAPACITE : 1 à 4 = poursuite jusqu'à 2000 cm3
SPECIFICITE : CHD = championnat départemental

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DES COORDONNEES DES CLUBS ET DES CALENDRIERS DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE SUR LE SITE : www.ufolep-paysdelaloire.org
AINSI QUE LES REGLEMENTS NATIONAUX SUR : www.ufolep.org *Vie sportive - familles d'activités - sports mécaniques terrestres - auto - documentation - règlements sportifs*

Dans chaque département, une équipe de professionnels est à votre écoute pour trouver :

- **l'adresse d'un club**
- **un lieu de pratique**
- **un calendrer de manifestations sportiives, des stages de formation**
- **les modalités d'affiliation, d'assurance et de prise de licence**

UFOLEP 53

33 bis allée du vieux St Louis
53014 Laval Cedex
Tél : 02 43 53 07 17
Fax : 02 43 67 01 73

ufolep53@fal53.asso.fr

UFOLEP 72

18 rue Béranger
72000 Le Mans
Tél : 02 43 39 27 23
Fax : 02 43 39 27 26

ufolep72@laligue.org

UFOLEP 44

9 rue des olivettes- BP 74107
44000 Nantes
Tél 02 51 86 33 34
Fax 02 51 86 33 29

ufolep44@fal44.org

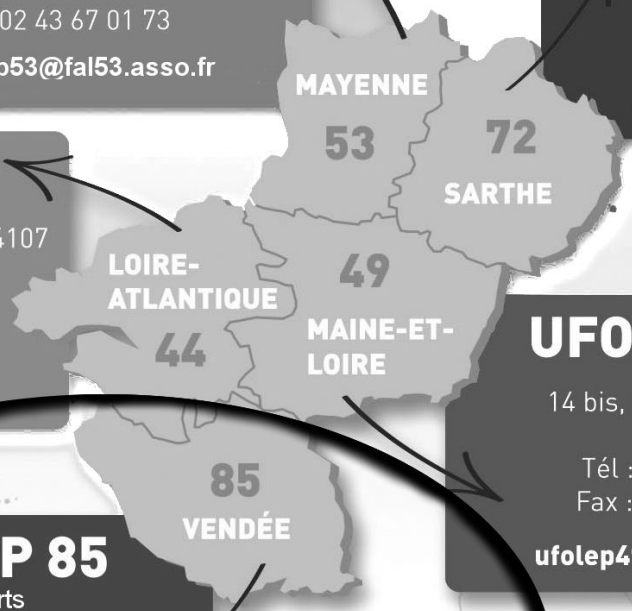

UFOLEP 49

14 bis, av. Marie Talet
49100 Angers
Tél : 02 41 96 11 53
Fax : 02 41 60 85 95

ufolep49@wanadoo.fr

UFOLEP 85

Maison des Sports
202 Bd A. Briand
85000 LA ROCHE SUR YON

Tel : 07 71 06 57 24
ufolep.85@gmail.com
www.cd.ufolep.org/vendee
et sur FACE BOOK

Retrouvez nous sur
FACEBOOK
UFOLEP 85

UFOLEP PAYS DE LA LOIRE

Maison des sports
44 rue Romain Rolland Bat C
44100 NANTES

02 40 38 34 57
06 66 01 02 86

ufoleppaysdelaloire@gmail.com

www.cr.ufolep.org/paysdelaloire

PARTENAIRE DE LA VIE SPORTIVE
Crédit Mutuel OCEAN
www.cmocean.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE DE LA VENDEE

VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

L'Ufolep, un acteur du réseau de la Ligue de l'Enseignement

la ligue de l'enseignement
une autre idée du sport

VACANCES POUR TOUS

APAC assurances

usep